SOCIÉTÉ DE LANGUE ET LITTÉRATURE MEDIEVALES D'OC ET D'OÏL

Paris, le 18 décembre 2008

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

Depuis plus d'un an, votre ministère réfléchit sur la réforme des concours de recrutement de professeurs et sur la mastérisation des concours, et des documents de travail présentant le résultat de ces réflexions ont été diffusés auprès des universités. A la lecture des épreuves du CAPES de Lettres Modernes à venir, les membres de la Société de Langues et de Littératures Médiévales, tous enseignants et chercheurs, n'ont pu que constater avec tristesse et mécontentement le contenu du nouveau concours.

En réalité, on n'y voit pas de « réforme » dans le sens d'une amélioration des compétences requises. La maquette présentée procède par collage de certaines épreuves et suppression d'autres, à la faveur d'un réaménagement qui, tout en faisant apparaître une épreuve d'oral sur le système éducatif qui est à la fois sans substance disciplinaire et lourde de dérives possibles, réduit beaucoup trop, tant à l'écrit qu'à l'oral, la part « disciplinaire ». Toute épreuve qui demande à un futur enseignant des collèges et lycées de maîtriser l'histoire de la langue et de la littérature françaises qu'il a pour métier d'enseigner est de ce fait évincée.

Or, Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que c'est par le sérieux et la qualité des modalités de recrutement que l'éducation nationale peut prétendre être à la hauteur de sa mission.

Nous ne pouvons accepter des épreuves qui, en dehors de la dissertation générale, mélangent des compétences et des savoirs d'ordres différents dans une improbable synthèse acrobatique. Leur définition même, directement reliée à des programmes d'enseignement d'autant plus généraux qu'ils varient au gré des réformes, ne saurait paraître comme référence disciplinaire. En tant que médiévistes, nous ne pouvons non plus accepter que la longue période de dix siècles qui a permis à la fois l'émergence des structures fondamentales du français au sein des langues romanes et la naissance des formes littéraires - qui, pour certaines, inspirent encore les écrivains les plus contemporains- soit réduite à une partie de question à l'écrit et laissé à l'oral dans un implicite, ce qui signifie de fait une absence. La sélection des candidats au CAPES de Lettres Modernes doit absolument s'appuyer sur les disciplines qui sont à la base de l'enseignement (littérature française des origines à nos jours, langue française du XIIe au XXIe siècle), sans parler de ce qui a toujours accompagné cette base disciplinaire et a paru comme son complément indispensable, le latin et la civilisation antique comme socles, et les langues et littératures étrangères comme lieux d'échanges culturels. Les élèves ont à connaître et comprendre les fondements de la société et de la civilisation auxquelles ils appartiennent. Une bonne maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral facilite leur insertion sociale et professionnelle ; enseignants, parents et « recruteurs » sur le marché de l'emploi le savent bien et réclament une meilleure formation.

En conséquence, nous demandons une révision de ce projet qui ne saurait en l'état permettre un recrutement convenable des futurs enseignants de lettres. Sans entrer une fois de plus dans le détail des épreuves écrites et orales du CAPES de Lettres Modernes, nous tenons à vous informer, monsieur le Ministre, que nous restons fermes dans notre demande : il faut absolument que des épreuves écrites et orales portent sur la formation de notre langue et de notre culture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération,

Pour la Société de Langue et de Littérature Médiévales d'Oc et d'Oïl
Joëlle Ducos
Présidente
Professeur de langue médiévale
Université de Paris- Sorbonne (Paris IV)